

Note sur les évolutions des coûts EP et EU entre 2023/2024

De nombreuses interrogations ont été soulevées lors de l'arrivée de la facturation eau et assainissement 2024 éditée par la Saur.

Face à cette vague de réclamations des usagers de ces services publics, le SIAEPA de Targon a saisi la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil Départemental de la Gironde qui nous accompagne dans le cadre, notamment, du suivi de nos 2 contrats DSP (Délégation de Service Public) Eau Potable et Assainissement, contrats renouvelés au 01 janvier 2024 et engagés avec la société SAUR pour une durée de 12 ans.

Les contrats précédents, gérés par la société SUEZ, sont devenus caduques au 31 décembre 2023.

Nous avons sollicité MAGEA pour la réalisation d'une étude comparative des tarifs du Service Public d'eau potable et d'assainissement du SIAEPA de la région de TARGON, sur les années 2023 et 2024.

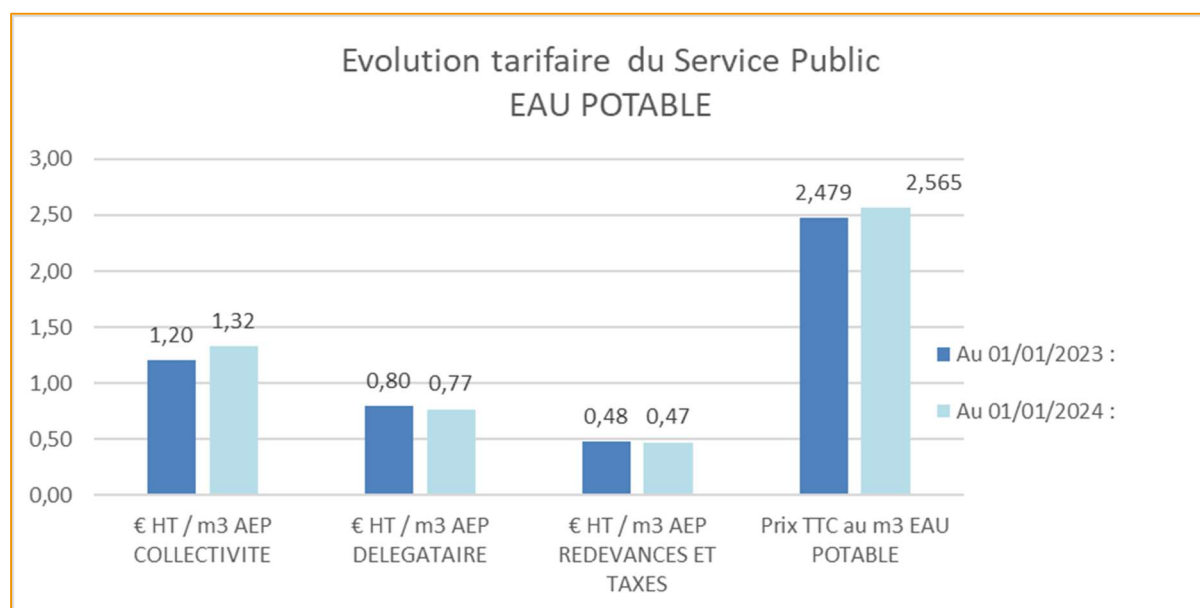
Le prix "120m3/an" a été pris comme référence de l'étude. Il est basé sur la consommation de 120 m3 d'eau potable en un an par un foyer "moyen" Français, à savoir 2 adultes et 2,2 enfants. Il sert de base pour toutes les études tarifaires.

Pour le Service Public d'Eau Potable du Syndicat, l'étude a mis en évidence :

Un tarif de **2,479 €/m3 TTC** en 2023 (sur la base de la part du syndicat, du délégataire (SUEZ) et des redevances et taxes).

Et un tarif de **2,565 €/m3** (établi en fonction de la part du syndicat, du délégataire (SAUR) et des redevances et taxes).

Il en ressort une hausse de **3,47 %/m3**. C'est le reflet d'une augmentation du Syndicat de **10,03%** et d'une baisse du tarif délégataire de **3,51%** suivi d'une cascade de baisse de **1,41%** des redevances et TVA entre 2023 et 2024.



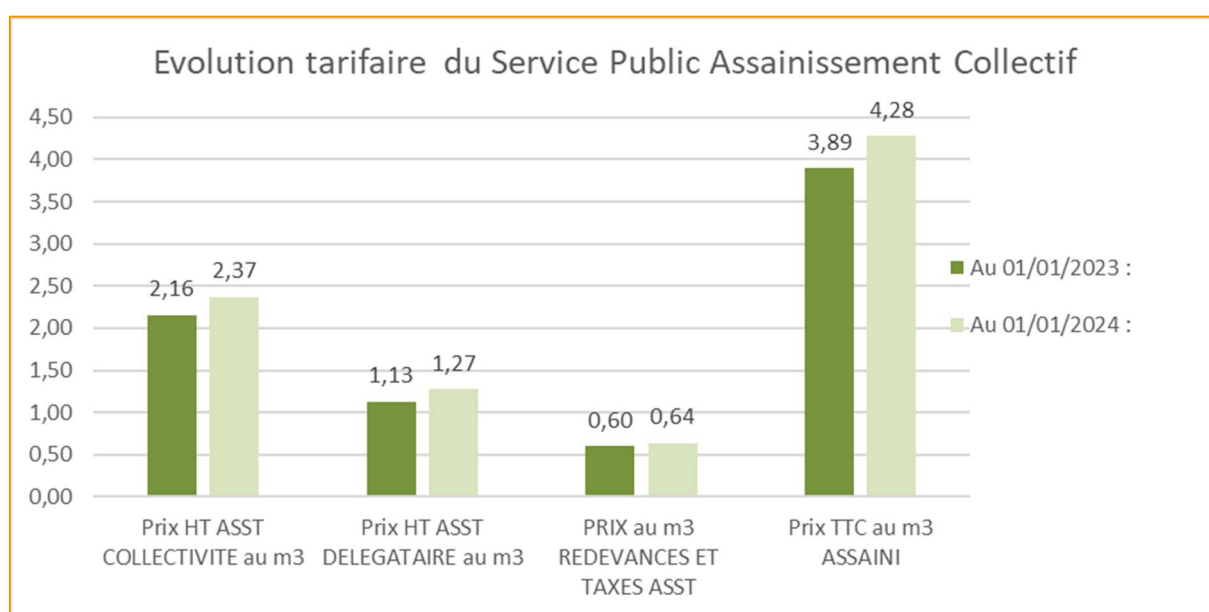
Pour le Service Public d'assainissement collectif, l'étude a mis en relief :

Un tarif de **3,89 €/m³ TTC** en 2023 (sur la base de la part du syndicat, du délégataire (SUEZ) et des redevances et taxes).

Et un tarif de **4,28 €/m³** établi en fonction de la part du syndicat, du délégataire (SAUR) et des redevances et taxes).

Il en ressort une hausse de **10,02%/m³**, produit d'une augmentation du Syndicat de **9,93%** agrégés au **12,41%** du délégataire à laquelle s'ajoute une hausse de **5,87%** des redevances et TVA entre 2023 et 2024.

Cette variation tarifaire de la part du délégataire se justifie au travers d'exigences de performances techniques plus fortes sur l'entretien, la maintenance et l'exploitation de ce service. Elles ont été imposées par le Syndicat dans le cahier des charges lors de la consultation du renouvellement de Délégation de ce Service Public.



En conclusion, pour un abonné aux 2 services du SIAEPA de la région de TARGON pour eau potable et l'assainissement, les tarifs 2024 ramenés au m³ (toujours selon une consommation théorique de 120 m³/an) a subi une augmentation de **7,47 %** par rapport aux tarifs de 2023.

Il est à noter que les modes de facturation et de mensuralisations ont changé entre 2023 et 2024.

SAUR, pour des raisons administratives a mensuralisé en minorant le montant de l'échéance en réduisant à 8 ses prélèvements contrairement à SUEZ qui échelonnait sur 11 mois.

L'incidence de ces changements des règles de mensualités est notable, provoquant un reste à charge conséquent qui donne le sentiment aux abonnés d'une envolée des prix.

Le SIAEPA de Targon devant cette situation, sans attendre, a interpellé la SAUR sur ce point pour qu'elle s'adapte aux desiderata de nos usagers en revenant à 11 prélèvements calculés en fonction des consommations de chacun et ce, dès 2026.

Vous trouverez sur le site du syndicat, www.siaepa-targon.fr, le document sur lequel nous sommes appuyés pour rédiger cette note qui sera, nous l'espérons, de nature à vous apporter tous les renseignements nécessaires à votre compréhension.

Cordialement vôtre / PEZAT Richard / Président du SIAEPA